

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

27ème Rallye Régional AUTOCOURSE 2012

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Lundi 02 juillet 2012
Clôture des engagements :	Mercredi 05 septembre 2012 (sous réserve acceptation de la Préfecture)
Publication de la liste des engagés	Lundi 10 septembre 2012
Parution et distribution de l'itinéraire :	Samedi 15 septembre 2012 de 8h00 à 16h00 aux vérifications administratives
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 15 septembre 2012 de 8H00 à 17H00
Vérification des documents et des voitures :	Samedi 15 septembre 2012 Documents = 10H30 – 12H00 / 13H30 – 16H30 Voitures = 10H45 – 12H15 / 13H45 – 16H45
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 15 septembre 2012 – 10H30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 15 septembre 2012 – 14H30
Publication des équipages admis au départ) Publication des heures et ordres de départ)	Samedi 15 septembre 2012 – 17H30 Affichage Centre Culturel et Sportif MONTRICHARD
<u>1^{ère} ETAPE Samedi 15 septembre 2012</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 18H30	Parc Fermé Centre Culturel et sportif MONTRICHARD
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 19H13	Parc Fermé Centre Culturel et sportif MONTRICHARD
Publication des résultats partiels :	15 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
<u>2^{ème} ETAPE Dimanche 16 septembre 2012</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 8H45	Parc Fermé Centre Culturel et sportif MONTRICHARD
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 15H03	Podium d'arrivée Centre Culturel et sportif MONTRICHARD
Vérification finale :	Garage du Château à CHENONCEAUX
Publication des résultats du rallye :	15 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel
Remise des prix :	Centre Culturel et sportif MONTRICHARD

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Perche Val de Loire en qualité Organisateur Administratif et l'Ecurie Autocourse en qualité Organisateur Technique organise les 15 et 16 septembre le 27^{ème} Rallye Régional Autocourse.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Centre sous le numéro.....en date du.....et enregistré FFSA sous le permis d'organiser N°.....en date du.....

Comité d'Organisation

Président : M. Roger DUTARDRE

Trésorier : Melle Sandrine DELALANDE

Secrétariat du Rallye:

ECURIE AUTOCOURSE (Ets DUTARDRE)
6 rue du Pré aux Renards 37150 BLERE
Téléphone : 02.47.30.32.33 / Fax : 02.47.30.20.47
Portable : 06.86.00.52.00

Permanence du Rallye :

Centre Culturel et sportif MONTRICHARD
(Rue des Religieuses)

Samedi 15 septembre 2012
Dimanche 16 septembre 2012

de 10H00 à 21H00
de 08H00 à 16H00

Organisateur technique

ECURIE AUTOCOURSE représentée par Monsieur Roger DUTARDRE, 6 rue du Pré aux Renards 37150 BLERE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président du Collège :

M. Patrick BOULBEN (15/07 – 6562)

Membres du Collège :

Mme Chantal RATAULT-BOULBEN (15/07 – 6530)
M. Alain LAFONT (15/07 – 4726)

Directeur de Course :

M. Serge FAUVEL (15/07 – 2517)

Directeur de Course Adjoint :

Mme Claudette MARANDEAU (15/07 – 6807)
M. Jean Pierre PELLETIER (15/04 – 8533)

DC Adjoint classements

M. Guy BOUCHER (15/07 – 4297)

Directeurs de Course Délégués aux épreuves

ES 1

M. Jacques COURTIN (15/04 – 6233)
M. Claude MARANDEAU (15/07 – 4692)
M. Mickaël RAGUENEAU (15/07 – 44935)

ES 2.4

M. Claude MARANDEAU (15/07 – 4692)
Mme Odile DELERUE (11/01 – 4282)
M. Mickaël RAGUENEAU (15/07 – 44935)

ES 3.5.6

M. Jacques COURTIN (15/04 – 6233)
M. Jérôme GARDIA (15/04 – 45029)

Médecin Chef :

Docteur Paul LECOINTRE

Commissaire Technique Responsable :

M. Daniel LEFORT (15/07 – 6085)

Commissaires Techniques :

M. Régis BEREAU (15/07 – 136886)
M. Sylvain MENOIRET (15/07 – 8845)
M. TIAUX Romain (15/04 – 2892)

Responsable presse :

Roger DUTARDRE
Antoine WELISCHEK

Chargé des relations avec les concurrents (CS) :

M. Rémy DUMOND (15/07-3808)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 27^{ème} RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012 coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'ouest
- Le championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Centre
- Les championnats de L'ASACO Perche val de Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 15 septembre 2012 de 10H30-12H00 et 13H30 – 16H00

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 15 septembre 2012 de 10H45 – 12H15 et 13H45-16H45

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du Château à CHENONCEAUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00€ TTC (maximum)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^{ème} RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 03 septembre 2012 à minuit, et accompagnée des photocopies et des photos demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

Philippe COURTIN
27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINE
PORT : 06.30.49.00.64 / FAX : 02.47.30.20.47 email : ctpphil@orange.fr

Si cette demande est envoyée par télécopie, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de La Poste comprises).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum
Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront inscrits sur une liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs, y compris la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers : 300 €
Si engagement avant le 14/07 = 270 €
Si engagement avant le 15/08 = 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.

Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur.

Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.10P Tous les concurrents, pilotes et officiels devront, pendant toute la durée de l'épreuve, être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme à la réglementation F.F.S.A..

1^{ère} étape : Ordre des numéros

2^{ème} étape : dans l'ordre du classement scratch de la 1^{ère} étape

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance se situe zone industrielle de Montrichard (41)

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

4.3.2.1P. Parc d'assistance

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 27^{ème} RALLYE REGIONAL AUTOCOURSE représente un parcours de 110 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,300 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1	Zone Industrielle	4,470 km	1 fois
ES 2.4	Saint Georges	4,910 km	2 fois
ES 3.5.6	Chisseaux / Chissay en Touraine	8,670 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 15 septembre 2012 de 8H00 à 17H00

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et conformément à l'article 6.2.7 page 15 du France Auto Règlement Rallyes, les sanctions seront :

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non respect du nombre maximum de passage : départ refusé et amende du montant du droit d'engagement (300 €) et demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Autres infractions :

1^{ère} infraction, selon la gravité : 1 mn ou 3mn ou départ refusé et/ou amende du montant de l'engagement (300 €).

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et demande de sanction à la F.F.S.A. et amende du double du montant de l'engagement (600 €)

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs

6.4.6P. Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie.

Le non respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs.
Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison blanche ou gilet orange
- Relations Concurrents : vêtement marqué « RELATIONS CONCURRENTS »
- Chargé sécurité : gilet jaune marqué « SECURITE »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- un classement GENERAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ

ARTICLE 10P. PRIX

1 - **Prix en espèces** (ces prix sont cumulables), la répartition se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT SCRATCH

Premier	200 €
Deuxième	150 €
Troisième	100 €
Quatrième	50 €
TOTAL SCRATCH	500 €

CLASSEMENT PAR GROUPE

Premier	150 €
Deuxième	80 € si plus de 3 partants
Troisième	30 € si plus de 5 partants
Total GROUPE	260 € x 5 = 1.300 €

Dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus au groupe seront distribués.
Le groupe Z ne sera récompensé qu'à la classe.

CLASSEMENT PAR CLASSE

Premier	300 €
Deuxième	180 € si plus de 3 partants
Troisième	100 € si plus de 5 partants
Quatrième	60 € si plus de 10 partants
Total CLASSE	640 € x 23 = 14.720 €

Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus à la classe seront distribués.

CLASSEMENT FEMININ

Première	120 €
----------	-------

Total GENERAL 16.640 €

2 - **Coupes** :

40 coupes minimum seront distribuées

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

4 coupes récompenseront les différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 16 septembre 2012
Centre Culturel et sportif de MONTRICHARD 45 mn après la publication des résultats
(prévision vers 17 H00)

Les équipages récompensés qui ne se présenteront pas au complet perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

- * UNE TENUE CORRECTE EST EXIGÉE
- * UNE TENUE DE VILLE EST SOUHAITÉE

REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation puisse être produite par les concurrents

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve